

sesbonsplans P4

Notre guide loisirs cette semaine : Gilles, RMiste

Aiguelongue P12

Un promoteur immobilier joue avec les tennis

Boutonnet P11

L'association de quartier veut faire reculer la voiture

l'Accroche ^{2€}

Le journal indépendant de Montpellier

N°2 - été 2005 - Mensuel ou presque - www.lacroche.info

AU PETIT BARD, LA JUSTICE AVANCE



Si le pouvoir judiciaire prend du temps pour instruire une plainte et apurer les comptes de la copropriété, Georges Frêche, lui, a bloqué ou ralenti par deux fois la rénovation du quartier. (Pages 8 à 10)

Courrier des accrochés

Présipauté de Pandémie

Autant la Présipauté de Groland des humoristes de *Canal plus* me désopile profondément, autant celle de Georges Frêche me hérise grave ! Un demi étage et un étage complet à l'hôtel de région, relookés à très grands frais, passe encore : après 18 ans de rancoeur, on peut comprendre ! La Coupole aux frais de la Ville, qui le revend à perte à l'agglomération, c'est déjà trop, d'autant que je connais très bien les lieux, et comme je ne suis pas un notable, je peux l'ouvrir : on logerait là deux familles sans souci. Autant dire que ça tient du pétage de plomb totalement gratuit, puisqu'avoir un bureau de cette taille et de ce niveau de luxe, avant toute modification, est totalement disproportionné pour le petit responsable d'une micro agglomération comme celle de Montpellier. A part un Jean-Marie Messier, je connais peu de dirigeants de haut niveau qui osent s'afficher ainsi ! Et quand on en arrive au niveau du palais de l'avenue de Toulouse, je demande carrément la camisole de force, afin de préserver l'avenir de nos collectivités : on pourra le remplacer par le pire connu, ce sera déjà moindre mal, après on verra !

Marc M., de Lattes



Donneur de leçon

Longue vie à votre publication mais évitez de vous poser en donneur de leçon dès le premier numéro car ça fait vraiment prétentieux. *Midi Libre* n'est pas le meilleur journal de la planète mais promenez-vous à travers l'hexagone et vous verrez qu'il y a quinze fois pire ailleurs.

Pour ce qui est de votre feu nourri sur *l'Oeuf*, là encore vous semblez vous tromper de cible ou alors c'est du règlement de compte personnel (auquel cas ne prenez pas le lecteur à témoin). Je trouve TRES bien que *l'Oeuf* existe et je soutiens *l'Accroche* en l'achetant. Je fais de même avec par exemple *L'Agglorieuse* assez souvent, ainsi qu'avec *L'Hérault du Jour*.

Ça s'appelle le pluralisme et certains sont en tôle ou morts pour avoir voulu défendre cela. Ça mérite du respect (au minimum) de la distance et un peu de détachement. Maintenant si vous voulez une cible pour le prochain sommaire, vous n'avez que l'embarras du choix mais, encore une fois, ne vous trompez pas et n'accrochez pas n'importe qui.

Bien à vous et cordialement,

Jean de LAGUIONIE

Démocratie

La critique des médias participe du bon fonctionnement de la démocratie. Il est sain que les journalistes, dont la mission sociale implique parfois de demander des comptes aux tenants des pouvoirs, en rendent eux-mêmes à leurs concitoyens. Si cette antique pratique de la "reddition des comptes" était pratiquée à tous les niveaux des sociétés démocratiques les régimes dits "représentatifs" seraient moins élitistes, moins aristocratiques, plus authentiquement représentatifs, donc moins discrédités. Bref, que *l'Accroche* s'accroche ! Elle se situe à l'avant-garde des pionniers de l'idéal démocratique... Bravo !

Alain ROLLAT, journaliste, ancien membre de la Rédaction en chef du *Monde*, ancien directeur de Centre Presse



l'Accroche

6, rue de Substantion
34000 Montpellier
04 67 41 35 44

www.laccroche.info (liste de diffusion et autres gâteries)
Dépôt légal : à parution.

Accrocheurs(euses) :

Directeur de la publication : Jacques-Olivier Teyssier (joteyssier@laccroche.info)

Dessins : Aurel, Bauer, Fabcaro, Gab, Lasserpe, Lecointre

Rédacteurs : J.-O. T., Mathias Raymond (mathiasreymond@laccroche.info)

Maquette : J.-O. T.

Relecture : Fanch, les Gx

Contacts :

Rédaction : redaction@laccroche.info

Dessins : dessins@laccroche.info

Diffusion : diffusion@laccroche.info

Impression sur papier recyclé :

Stylograf - 34bis, rue de l'Université - 34000 Montpellier

Un choix politique si peu transparent

Les trois sites pour accueillir les futures décharges de l'agglomération ont été choisis par le conseil d'agglomération le 14 juin. Mais Georges Frêche n'a pas répondu aux critiques des élus Verts et des habitants de Guzargues, quant à la méthode qui a abouti à cette décision.

Un an de mobilisation et de polémiques autour du choix des centres de stockage des déchets ultimes (CSDU) de l'agglomération. Sans résultat. Rien n'a arrêté le rouleau compresseur de la majorité socialiste au conseil communautaire du 14 juin. Par 72 %, les élus ont approuvé les 3 sites sélectionnés, à savoir : Castries, Teyran et Guzargues. Seuls les élus de Castelnaud-le-Lez ont voté contre. Neuf élus Verts n'ont pas pris part au vote car ils souhaitaient un vote séparé pour chaque site.

Question centrale

Jean-Louis Roumégas, élu Vert de Montpellier, justifie cette demande par le refus de voter pour Guzargues, site qu'il juge « très beau et d'une grande valeur environnementale ». Avant d'enfoncer le clou : « Des atouts semblables ont justifié le retrait de plusieurs sites dans l'agglomération. » Bref, des critères de choix, différents, auraient été appliqués aux nombreux sites présentés. Et ce, pour des raisons politiques qui demeurent obscures. Exactement ce que reprochent les habitants de Guzargues à l'agglomération. Et ce que nous a indiqué Nicole Stamm lors de l'entretien qu'elle nous a accordé le 8 février 2005 (1). L'élu Vert, initialement en charge du dossier, évoquait alors : « Les petits arrangements entre amis plutôt que l'intérêt général, la transparence et une étude basée sur des critères incontestables. » Elle reproche en particulier à l'exécutif de l'agglomération d'avoir abandonné le comité mis en place pour piloter le projet et

d'avoir fait fi des études techniques d'évaluation des différents sites. Mais que ce soit en conférence de presse de présentation des dossiers, ou en conseil d'agglomération, la tactique de défense de Georges Frêche reste identique : « Les écologistes ont des amis à Guzargues. » Mais le président de l'agglomération ne répond pas à la question centrale de l'absence de transparence et de cohérence dans la gestion du dossier. Ni au « cynisme » que lui reproche Jean-Louis Roumégas.

Pas d'études détaillées

C'est pourtant le même Georges Frêche qui déclarait à propos de la constitution de la communauté urbaine : « Pour le Pays de Lunel j'ai essayé de donner des gages en enlevant Saturargues de la liste des CSDU potentiels. » (2) Comprendre : je t'enlève Saturargues et tu rejoins l'intercommunalité. Réponse du président à Jean-Louis Roumégas qui évoquait cette déclaration : « La presse me fait dire tout et son contraire. La vérité c'est dans le rapport. » Midi Libre appréciera. Mais que dit ce rapport ? Que Saturargues a été retiré de la liste uniquement pour des raisons hydrologiques. Problème : Nicole Stamm affirme n'avoir jamais eu connaissance des études détaillées appuyant ce retrait. Georges Frêche balaye les oppositions : « Moi je fais honnêtement de la politique. » Et stimulé par un Jean-Louis Roumégas compatissant qui déclare : « Je comprends que vous

subissez du chantage », le président répond : « Je ne subis pas de chantage. Celui qui me fera chanter, il n'est pas né. C'est très compliqué, je ne veux pas rentrer dans le détail. Je suis obligé de tenir compte de beaucoup de paramètres. Mais je ne peux pas, pour rattraper le paramètre X, sacrifier le paramètre Y, Z et W. » On l'aura compris, le choix d'un CSDU est une équation à beaucoup d'inconnues. ■

Jacques-Olivier TEYSSIER

(1) Cf. www.lacroche.info
(2) Midi Libre, 4 mai 2005

Dernière minute : le préfet vient de rejeter les deux sites de Teyran et Guzargues. Ce qui va contraindre l'agglomération à relancer la recherche d'au moins un site. Nous y reviendrons.





Chaque semaine, *La Gazette de Montpellier* donne la parole à un Montpelliérain. Une personne révèle ses « bons plans » aux lecteurs de l'hebdomadaire. *l'Accroche* ne pouvait pas être en reste.



Casquette sur le crâne, habits usés, cheveux très courts, sac à dos rempli de papiers, de livres et BD, Gilles est un homme de la route et des voyages de « quarante balais ». Il se balade dans Montpellier accompagné sereinement de Sitting Bull, son chien. Pour lui, l'avenir « va être difficile », comme ça l'a été depuis le début.

Sa vie : voyages et Sitting Bull

Ayant passé l'essentiel de son enfance et adolescence à Antibes, il a fait l'école hôtelière mais a séché le diplôme. De petits boulots en petits boulots, il se retrouve notamment à faire un stage de parfumerie à Grasse. Avec l'aide de l'Etat, Gilles devait avoir une chambre

GILLES ou la révolte permanente

et accès à une cafétéria. Cependant « l'Etat n'a pas su tenir ses promesses », il n'a eu ni chambre, ni cafétéria. Adulte, il est parti travailler pour le frère du Roi d'Arabie Saoudite en... Irlande. Ces travaux dans le château du Prince lui permettent de côtoyer un nouveau pays et un nouveau peuple. Au final, ravi, il rentre à Paris : « C'est des gens bien les Irlandais ! »

Gilles est voyageur, il aime ça. En vrac : « en Afrique, aux Caraïbes, en Martinique... », néanmoins, « depuis que je suis avec Sitting Bull, je reste à

Montpellier, et quand il mourra, je prendrai mon sac à dos et je partirai ». Le fait d'avoir un chien ne l'empêche pas malgré tout de voyager pendant quelques jours : « Je le fais garder par des amis. » Ecorché vif, il se rebelle contre les injustices, s'insurge avec ardeur contre les racismes et les souffrances des autres, mais il doit, lui aussi, subir le racisme. Racisme anti-pauvre, puisqu'il vit plus ou moins dans la rue, avec un RMI et « deux bouches à nourrir » : la sienne et celle de son chien. ■

son restaurant

La Tomate, 6 rue du Four des Flammes à Montpellier - 04 67 60 49 38

« Pas cher »

Gilles trouve que c'est le restaurant qui propose le « meilleur rapport qualité/prix ». Toutefois, avec un revenu de 340 euros par mois, il n'y va pas souvent. Mais la dernière fois, « c'était pour l'anniversaire d'un ami ». Ce restaurant propose des menus « pas chers » à 8 euros et des plats du jour à 6 euros. Une façon de passer une bonne soirée entre amis, loin des foules du centre-ville. ■

son petit plaisir

Le Wave Rider à Frontignan

Sur la plage

Gilles est un nostalgique. Un nostalgique de la bonne musique et de la Mano Negra. Dans les années 90, il aimait se rendre au Wave Rider, une petite guinguette rock qui n'existe plus, à Frontignan. « La Mano était venue chanter devant 6 000 personnes, sans publicité ! ». S'il est solitaire, il apprécie les réunions populaires : « J'aime la chaleur, j'aime les hommes et les femmes avec leurs défauts. » ■



son chez lui

Sans électricité

Dans le quartier Sainte-Anne, Gilles habite un minuscule studio sans électricité, sans lumière, sans « chiotte » et sans douche. « C'est une grotte, et j'y vis depuis 9 ans. » Avant il vivait dans un camion. Maintenant, « les murs sont tor- dus et le lit traverse le plancher. » ■

ses quatre vérités

► **Son potin :** « Quand j'étais de pas- sage sur Paris, j'ai eu l'occasion de voir Pierre Palmade. L'humoriste dealait de la coke et fournissait tout le monde du show-biz. Pourtant il n'a jamais fait de prison, alors que le moindre fumeur de joint finit en taule. » Si Pierre Palmade n'a pas fait de prison, précisons qu'il a quand même été condamné à qua- tre mois de prison avec sursis et à 20 000 francs (3 000 €) d'amende dans le cadre d'un trafic de cocaïne, ecstasy et LSD, impliquant 25 autres personnes.

► **Son deuxième potin :** « Une fois, il y avait Georges Frêche sur la Place de la Comédie, et mon pote lui a dit : "Enculé !" Même s'il s'est retrouvé deux mois au trou, ça m'a fait rire. »

► **Son coup de gueule :** « Contre le Rockstore qui ne me laisse jamais entrer. Et contre le Yam's et le Café de l'Opéra qui s'énervent un peu quand on demande des clopes auprès de leurs clients. »

► **Son souhait :** « J'aimerais bien qu'on me foute la paix. Les flics me disent de ne pas rester sur la Comédie. Et quand je vais lire tranquillement Charlie Hebdo au parc, je me fais expulser par la muni- cipale. En plus, ils ne se gênent pas pour me faire quelques remarques désobligean- tes. Moi, j'y peux rien s'ils n'aiment pas la lecture... » (Gilles nous a décrit des exactions précises qui auraient été perpétrées par la police municipale et certains commerçants. Nous y reviendrons, s'il y a matière, ndlr) ■

"ET ÇA C'EST QUI QUI LE PAYE ÇA? LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT A 100 ANS CETTE ANNÉE. IL PARAÎT QUE C'EST UNE DONNATION, J'AIMERAIS BIEN EN AVOIR LA PREUVE."



son quartier

Sainte-Anne

Il habite dans le quartier Sainte-Anne. « C'est devenu sympa. Avec un style petit village. On y trouve des fêtes, comme celle des lumières ou les repas de quartier. En plus depuis qu'il est piéton, c'est bien. » Il prend plaisir à voir des gens de tous les bords se réunir et discuter. Mais il aime bien aller lire en solitaire Charlie Hebdo et Le Canard Enchaîné sur le gazon des parcs de l'esplanade Charles De Gaulle. ■



il a aimé

Son livre

« Je lis ce que je trouve dans la poubelle sinon je vais acheter des livres chez Gibert. Je lis un peu de tout mais pas du BHL. » Lors de notre rencontre, Gilles avait dans son sac une bande dessinée de Gaston (*Premières dents*) dédicacée. Gaston ? « Un bon copain... ». Dessinateur montpelliérain, Gaston collabore à... *La Gazette de Montpellier*.

Son CD

« Tout *Manu Chao*. Pour moi, c'est le meilleur. Ce qu'il a fait avant, du temps de la *Mano Negra* et ce qu'il fait aujourd'hui en solo, ça reste génial. »

Son film

« J'aime beaucoup l'acteur *Richard Borhinger* qui a pris la nationalité sénégalaise. Les recettes de tous ses films partent au Sénégal. Sinon j'apprécie les documentaires de *Michael Moore* : *Colombine* et *Fahrenheit 9/11*. Il ose montrer avec justesse les défauts des Etats-Unis. »

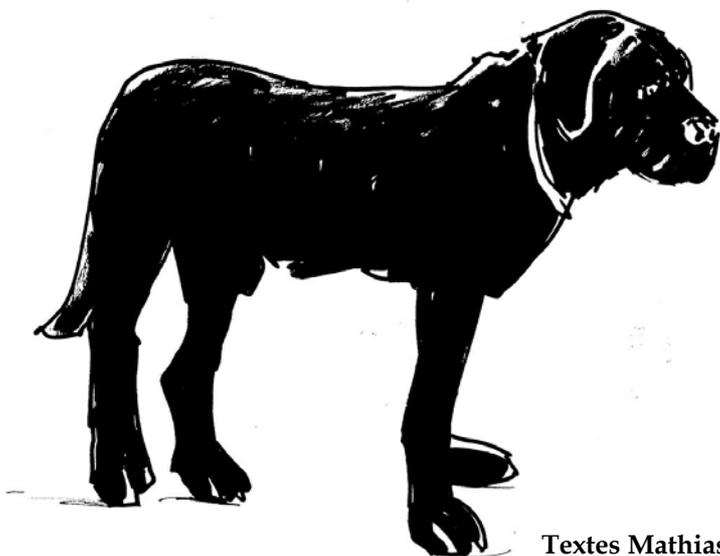
Mon dernier ciné

« Je vais rarement au cinéma. Avec mes revenus... »

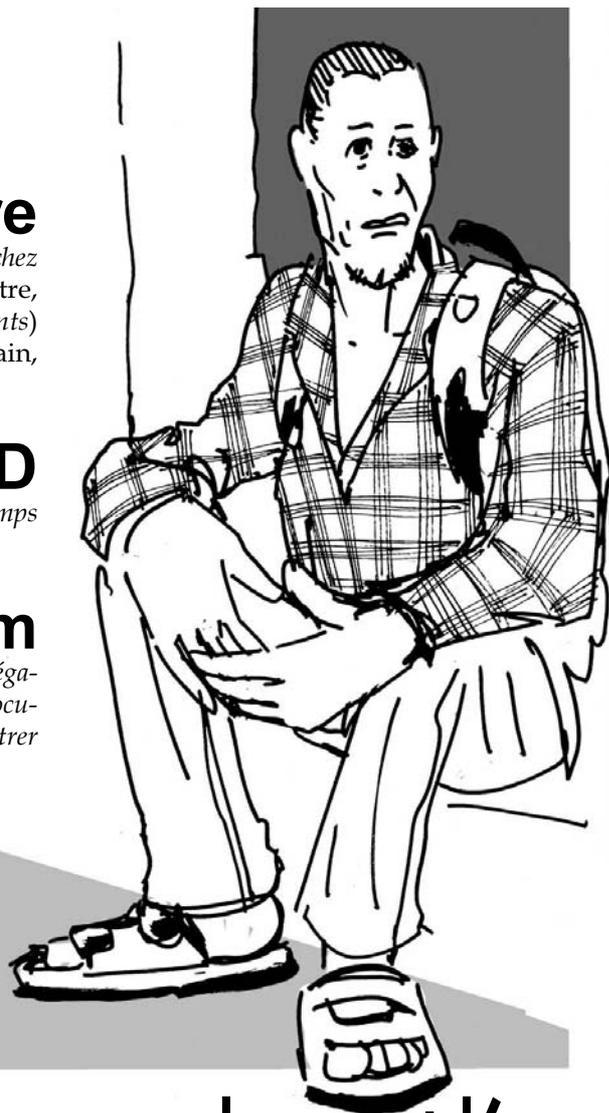
Ce qui me retient à Montpellier

« Je reste ici tant que j'ai un appartement. Mais je veux bien aller ailleurs si j'en trouve un autre. Et je ne voyage plus beaucoup depuis que j'ai *Sitting Bull*. C'est lui qui me retient ici. »

Bull.



Textes Mathias REYMOND
Dessins AUREL



sa bonne idée

Des maisons abandonnées pour les sans-abri

S'il est nostalgique, Gilles est aussi un *Sidéaliste*. « Pourquoi, on ne file pas des villages et des maisons abandonnées aux gens comme moi qui n'ont rien ? » C'est vrai pourquoi ? Gilles a une solution pour offrir un toit aux sans-abri : « On te dit démerde-toi avec cette baraque, tu la reconstruis avec l'aide et le contrôle de l'Etat, et puis voilà. » Peut-être pas aussi simple que ça... ■

Frêche deux fois en travers de la route

Alors que les conditions de vie des habitants sont difficiles, l'ancien maire et actuel président de l'agglomération a bloqué ou ralenti la rénovation du quartier.



Les habitants trouvent le temps long. On les comprend. Car le Petit-Bard, l'une des plus grandes copropriétés privées de France (environ 800 logements) est aussi très dégradée. Les charges des appartements sont élevées et l'enquête sur de présumées malversations de certains syndics de la copropriété semble à l'arrêt (voir ci-dessous). Pourtant, le projet de rénovation est sur le point d'être bouclé. La convention qui doit être signée entre les services de l'État et la ville de Montpellier, est en cours de rédaction. Philippe Galli, le secrétaire général de la préfecture se dit en phase avec l'objectif d'Hélène Mandroux, maire de Montpellier, qui serait de faire valider la convention lors du conseil municipal prévu le 25 juillet. D'autant que les dossiers de la Mosson et du secteur Gély Figuerolles qu'Hélène Mandroux juge indissociables de celui du Petit-Bard, devraient, selon le fonctionnaire de l'Etat, être examinés par l'ANRU (agence nationale de rénovation urbaine) « début juillet ». La fin d'une longue route semée d'embûches ?

« Pas d'engagement pluriannuel de l'État »

Premier obstacle : en décembre 2001, était déjà programmée une commission d'installation du plan de sauvegarde du Petit Bard. Cette instance n'a jamais été mise en place. « *Le maire de Montpellier (Georges Frêche à l'époque) l'avait refusé car il n'y avait pas d'engagement pluriannuel de l'État* », explique Philippe Galli. Puis l'ANRU a été créée suite à une loi du 1^{er} août 2003 et c'est en juin 2004 que le projet de réhabilitation est relancé. Quinze jours avant l'incendie qui a coûté la vie à un habitant du quartier. « *C'est malheureusement un hasard du calendrier* », déclare Jacques Raymond. L'administrateur judiciaire, désigné en décembre 2001, affirme détenir des échanges de courriers prouvant ce redémarrage, avant le sinistre. Puis le dossier suit son cours. Jusqu'à fin mars 2005 et le

deuxième obstacle. « *J'ai donné l'ordre à ACM [l'office HLM ndlr] de ne plus acheter d'appartements dans le Petit-Bard.* » (1) La déclaration de Georges Frêche est susceptible de remettre en cause le plan de financement défini entre l'ANRU, ACM (rattaché à l'agglomération) et les collectivités locales. Lors du conseil d'agglomération du 19 avril, Georges Frêche reproche à Louis Pouget, conseiller d'agglomération et président d'ACM de faire « *le grand écart* », c'est-à-dire de ne pas suivre ses consignes de ne plus acheter, et le somme de choisir son camp.

Propriétaires privés et argent public

Aujourd'hui Louis Pouget rassure : « *Il n'y a pas de divergence entre lui et moi. Son souci en réalité, c'est que l'argent public aille bien au public.* » Donc éviter que des propriétaires privés bénéficient de l'argent public qui va être versé pour la réhabilitation du quartier. Heureusement les « *vapeurs frêchiennes* » -l'expressions est de Philippe Galli- semblent s'être apaisées. Mais « *Frêche nous a fait perdre 2 mois* ».

C'est l'absence de concertation avec les habitants qui paraît maintenant constituer le dernier écueil. « *On a envoyé 3 fax en préfecture, 3 fax en mairie depuis 3 mois* », rappelle Abdenour Tataï du collectif Justice pour le Petit-Bard. Sans réponse. Quant au comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU, en visite le 14 juin à Montpellier, il n'a fait que passer dans le quartier. Pourtant, « *Daubresse [ministre délégué au logement et à la ville] nous avait dit que la concertation se ferait avec les habitants* ». Alors ceux-ci s'expriment comme ils peuvent. Une fête était organisée les 24 et 25 juin avec les moyens du bord. « *La mairie ne nous aide même pas* », déplore Abdenour Tataï. Mais le sujet d'un des forums qui devait être organisé à cette occasion était pourtant clair : « *Quelle réhabilitation ? Pour qui et pour quand ?* » ■

J.-O. T.

(1) Midi Libre, 1er avril 2005

La Justice prend son temps

« *C'est vrai qu'il y a des choses qui ne sont pas très claires.* » Jacques Raymond a été nommé administrateur judiciaire de la copropriété du Petit-Bard en décembre 2001 et dit ne pas en savoir beaucoup plus. Si ce n'est qu'un expert comptable, Christian Trabé, lui aussi nommé par le tribunal de grande instance, a vérifié tous les comptes. « *Il a trouvé des anomalies, mais il a dit : "Moi, pour aller plus loin, il faudrait que je puisse réaliser des investigations de type policier, raconte Jacques Raymond, que je puisse me rendre chez les fournisseurs, que je vérifie que telle facture que je trouve dans la compta de la copropriété a son équivalent chez tel fournisseur. Pour ça, il me faudrait une commission rogatoire mais ce*

n'est pas mon travail." Donc, il n'a pas conclu réellement à des escroqueries parce que pour cela, il faudrait qu'on ait les résultats d'une enquête judiciaire. »

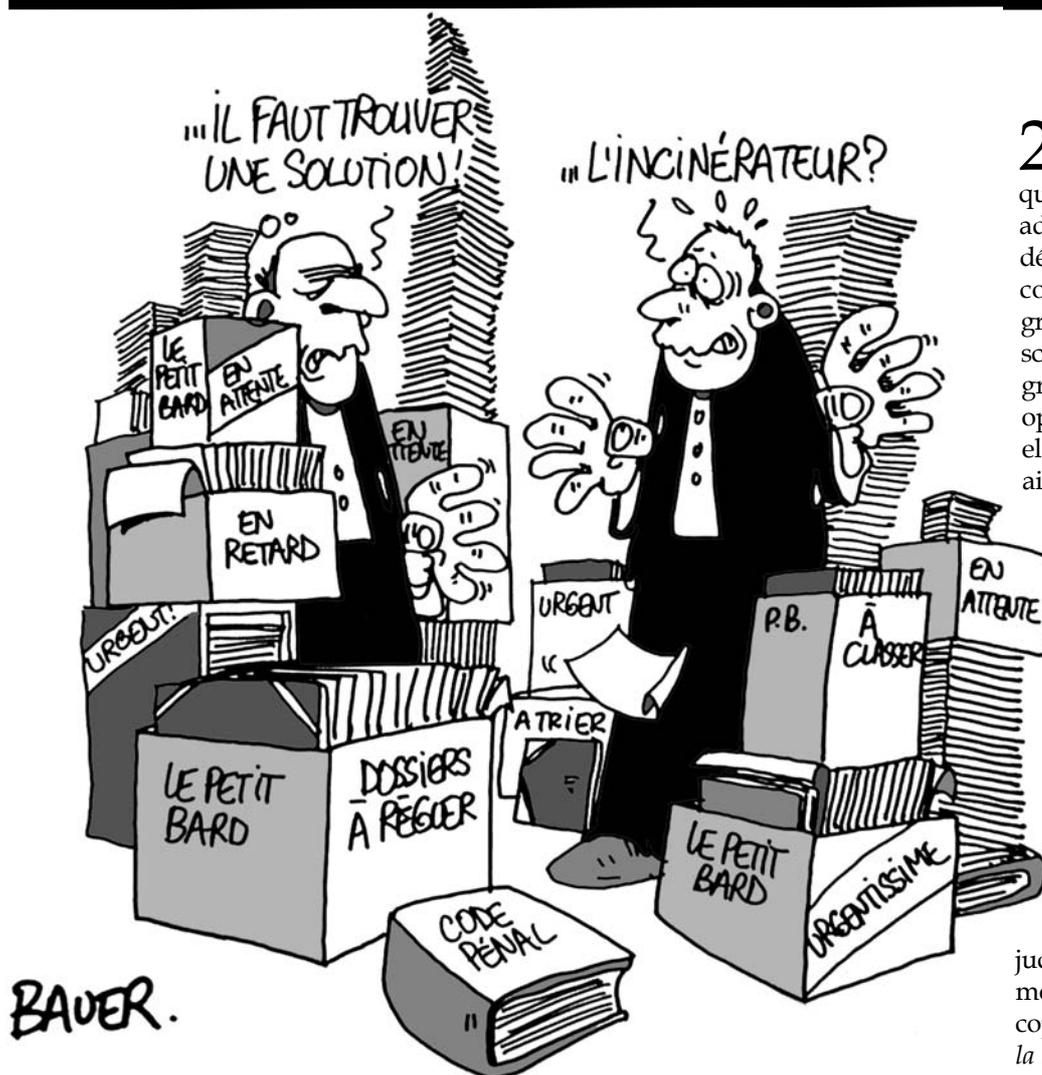
Et donc le Parquet a-t-il ouvert une information judiciaire ? Non. Une plainte a cependant été déposée en novembre 2001 par une centaine de propriétaires. Et donc l'affaire a été jugée ? Non. La juge d'instruction semble se hâter lentement. Pire : de source proche du dossier, on affirme que « *les mis en cause [des anciens syndics et des membres du conseil syndical] n'ont pas été encore entendus* ». (1) Autre élément qui n'a pas contribué à l'avancement du dossier : la passivité d'ACM. Pour Abdenour Tataï, du collectif Justice pour le Petit-Bard, l'office public de logements sociaux « *aurait*

dû porter plainte ». Car ACM, propriétaire depuis plus de 5 ans de plusieurs logements, siégeait aux conseils syndicaux successifs avant la liquidation judiciaire. Dès lors, il pouvait difficilement ignorer les problèmes. Réponse de Jacques Valat, directeur général d'ACM : « *Il y avait des plaintes qui étaient déposées. Bien sûr c'aurait fait une voix de plus mais ça n'aurait pas été fondamental.* » Un plaignant de la taille d'ACM pas « *fondamental* » ? Pas sûr. En tout cas, cela aurait eu l'avantage de dégager la responsabilité d'ACM qui était, on l'a vu, membre du conseil syndical à l'époque des malversations présumées. ■

J.-O. T.

(1) Contactée, la juge d'instruction en charge du dossier, n'a pas souhaité s'exprimer.

Petit-Bard (suite)



Scission tardive

2,3 M€. C'est le montant des dettes de la copropriété du Petit-Bard quand Jacques Raymond est nommé administrateur judiciaire. On est en décembre 2001. Dans la mission que lui confie le président du tribunal de grande instance, il y a, entre autres, la scission de la copropriété. Une des plus grosses de France. Car même si cette opération ne devait pas tout résoudre, elle aurait permis une gestion plus aisée des 800 logements. Mais à ce jour, elle n'est toujours pas effective.

Car pour Jacques Raymond, c'est une opération difficile. Ainsi, le 7 juin, l'administrateur judiciaire nous déclarait : « Organiser une scission déconnectée du projet de plan de sauvegarde [voir page suivante], c'était un peu une vue de l'esprit. » Et d'invoquer une nécessaire réflexion d'urbanisme beaucoup plus globale du fait de la réhabilitation à venir.

Rebondissement : le 18 juin, Jacques Raymond nous apprend que son mandat d'administrateur judiciaire vient d'être prolongé de 4 mois avec pour objectif la scission en 8 copropriétés et qu'il a pu « déconnecter la scission, du plan de sauvegarde ». Sans fournir plus de détails. Les locataires et les petits propriétaires occupants se réjouiront sûrement de cette évolution. Qui arrive bien tard quand on connaît leurs conditions de vie. ■

Un mystérieux sinistre

C'était le 13 juin 2004. Un habitant de la cité du Petit-Bard était retrouvé mort asphyxié, suite à l'incendie d'une cage d'escalier. Une enquête de police a été menée et après plusieurs mois, elle a débouché sur un non-lieu. Le 19 avril, alors que la tension est retombée depuis longtemps, Georges Frêche réaborde le dossier. On est en conseil d'agglomération : « Je me demande pourquoi la police qui sait qui a placé un chiffon imbibé d'essence, ne dit rien. Le préfet empêche qu'on donne les résultats de l'enquête. » Et le président de l'agglomération de poursuivre : « Le feu au Petit-Bard, c'est une provocation par des gens qui cherchent à l'exploiter. Qui cherche à l'exploiter ? Suivez mon regard. » Regard qui ne renseignera pas les participants au conseil d'agglomération. Contactée le lende-

main, la préfecture indiquera que « le préfet n'a pas accès aux éléments de l'enquête ». Du côté de la police, Joël Guénot, directeur départemental de la sécurité publique, affirmera : « Les résultats [de l'enquête] ont été transmis au juge d'instruction. » Qui a donc prononcé une ordonnance de non lieu. Au delà du côté polémique des propos de Georges Frêche, plusieurs sources proches du dossier, confirment la présence de traces d'essence de térébenthine, relevées après l'incendie. Si cet élément s'avérait exact, il n'éliminerait pas pour autant tout lien du sinistre avec l'état délabré de la copropriété. En effet, même si celui-ci n'était pas la cause de l'incendie, il a sans doute joué un rôle dans sa propagation. ■

J.-O. T.

Mauvais payeurs

Même si les dettes de la copropriété ont été ramenées par Jacques Raymond, l'administrateur judiciaire, de 2,3 M€ en 2001 à 700 000 € en 2005, beaucoup de propriétaires doivent encore de l'argent et ce, en raison de charges non versées. Le montant total des créances s'élève encore aujourd'hui à 1,5 M€ (contre 2,4 M€ en 2001) avec un record à 100 000 € pour un gros propriétaire montpelliérain. Si tous les débiteurs réglaient ce qu'ils doivent, Jacques Raymond disposerait d'environ 800 000 € (1,5 M€ - 700 000 €) à redistribuer aux copropriétaires. « Une vue de l'esprit » selon l'administrateur judiciaire. ■

Faire reculer la voiture

Cinq ans que Bout'Entrain demande à la municipalité le réaménagement de la rue du faubourg Boutonnet. En vain. Echaudée par des promesses non tenues, l'association de quartier réclame maintenant une décision politique, face à des commerçants pas très pressés de voir le nombre de places de stationnement diminuer.

Il serait plus facile d'y installer un Mac'Drive que d'améliorer la circulation des piétons. C'est ce qu'on se dit quand on se promène dans la rue du faubourg Boutonnet. En supprimant deux ou trois places de stationnement dans une des rangées que compte la rue, les conducteurs pourraient, sans descendre de leur voiture, commander leur repas.

Mais Bout'Entrain ne l'entend pas de cette façon. Lassée des voitures qui se garent à cheval sur le trottoir pour préserver leur rétroviseur des véhicules qui circulent dans la rue étroite, l'association de quartier demande à la municipalité, depuis plus de 5 ans, le réaménagement de cette artère très commerçante. Le projet est simple : élargir les trottoirs et supprimer une rangée de stationnement. Pour Jean-Louis Roumégas, cette demande « est conforme à une politique globale qu'on a définie, de mieux partager

la rue, d'améliorer la place des piétons un peu partout ». Le groupe des Verts soutient donc cette position et l'élu l'a fait savoir le 20 juin au maire en lui demandant de trancher.

Promesses

Donc de passer de cette « politique globale » aux actes. Car des promesses, ils en ont eu les habitants. Notamment de la part de Serge Fleurence, élu PS à la mairie, au moment du démarrage de l'opération d'amélioration de l'habitat à Boutonnet. Promesses confirmées par Jean-Louis Roumégas qui affirme : « A plusieurs occasions, la ville a approuvé les demandes d'aménagement de Bout'Entrain. » Fanny Dombre, membre de l'association des commerçants de Boutonnet et élue municipale PS se souvient même d'avoir parlé à Georges Frêche (alors maire) il y a 10 ans « de la rénovation de la rue ».

Sauf qu'aujourd'hui les commerçants, même s'ils ne sont pas opposés à une modification de la rue, demandent, à l'image de Fanny Dombre, « un projet alternatif de stationnement ». Solution qui existe dans le projet de l'association de quartier, avec des épis le long de la rue Marie Caizergues, en bas de l'artère commerçante. Même si Pierre-Yves Vion, président de Bout'Entrain regrette : « Les commerçants sont les premiers à se garer devant leur boutique. » Pour Fanny Dombre, il n'y en a que « deux ou trois qui ne jouent pas le jeu ». Elle souligne par ailleurs que « le commerce de proximité n'a pas le vent en poupe et la clientèle de proximité ne suffit pas ». D'où un appel à la concertation.

Absence d'engagement

Bout'Entrain ne semble plus en être à ce stade. Ainsi, Pierre-Yves Vion déclare : « On porte un point de vue et on attend des politiques qu'ils prennent leurs responsabilités. » Car après un entretien avec le maire, l'association déplore l'absence d'engagement financier et de planning. Certains avancent une explication : Fanny Dombre, un peu juge et partie dans cette affaire, utiliserait sa position à la mairie pour bloquer le projet. L'élue commerçante s'en défend : « Je ne freine pas du tout, au contraire. »

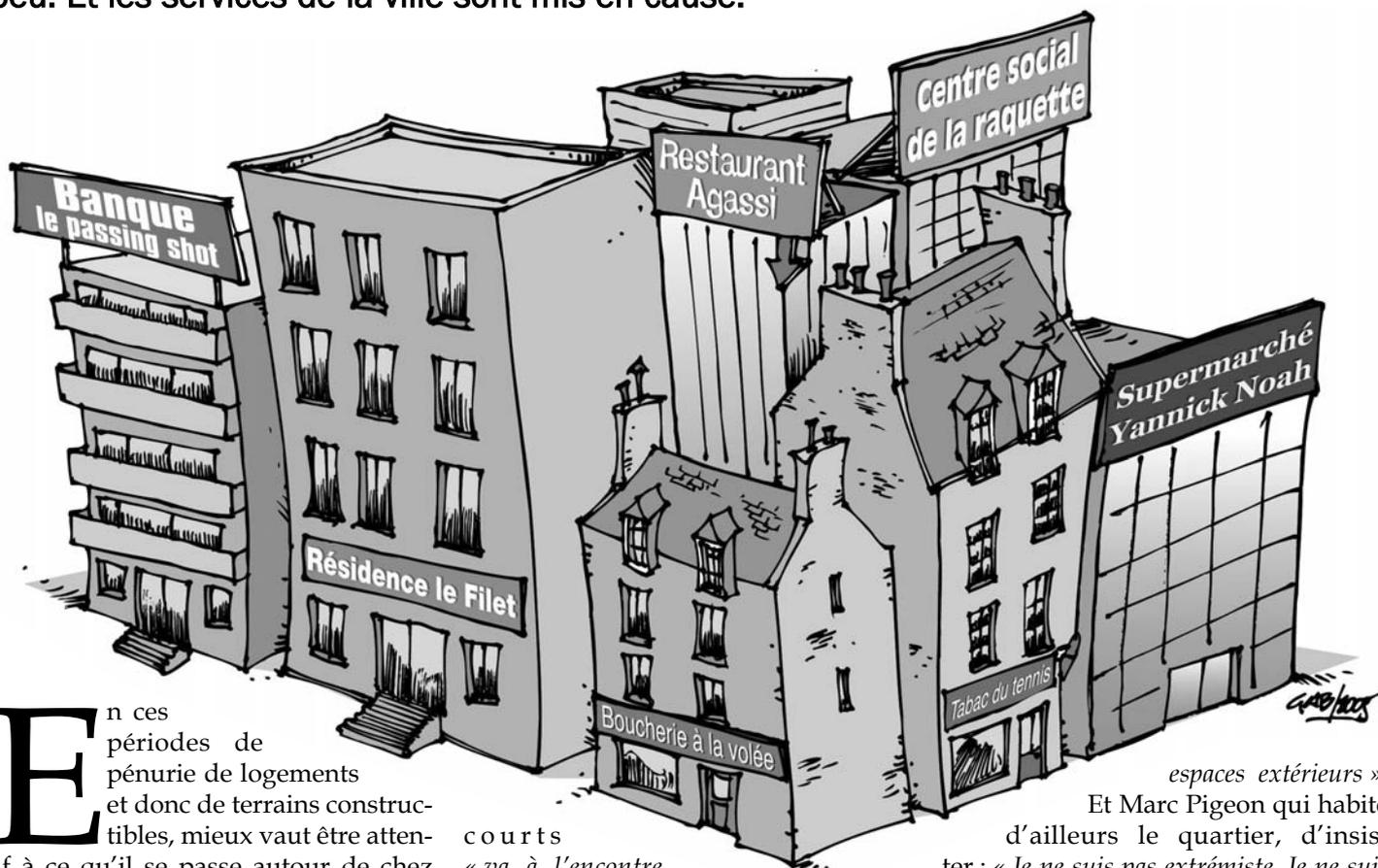
En tout cas, depuis le 19 mai, Bout'Entrain fait monter la pression. L'association fait ainsi signer tous les jeudis soir une pétition. Selon Pierre-Yves Vion, près de 800 signatures ont été recueillies avec pour objectif d'atteindre les 1000 avant le 1er juillet où un repas de quartier agrémenté d'« une surprise » clôturera cette mobilisation printanière. ■

J.-O.T.



Un promoteur joue avec les tennis

En bon professionnel, Marc Pigeon a flairé la bonne affaire : 7000 m² de terrains à quelques centaines de mètres de la ligne 2 de tramway. Les utilisateurs des 9 courts apprécient peu. Et les services de la ville sont mis en cause.



En ces périodes de pénurie de logements et donc de terrains constructibles, mieux vaut être attentif à ce qu'il se passe autour de chez soi. En particulier si on pratique un sport gourmand en mètres carrés. Les habitants du quartier et les membres du Tennis de l'Aiguelongue viennent de l'apprendre à leurs dépens. C'est en septembre dernier, en effet, que le promoteur immobilier Marc Pigeon rachète le terrain occupé par 9 courts (dont 7 en terre battue) et par un restaurant. Pour Laurent Bruniquel de l'association de défense des tennis de l'Aiguelongue, cela veut dire à terme : « Prenez votre bagnole et allez à Grammont faire du tennis. » Directement concerné puisque sa villa jouxte les terrains, il considère que supprimer ces

courts « va à l'encontre de l'idée qu'on pourrait avoir de la ville ».

Esprit de la loi

Car si pour Marc Pigeon, « tout reste à réfléchir » (villas ? immeuble ? logement social ?), le président de la fédération nationale des promoteurs constructeurs ne cache pas sa volonté de réaliser une opération immobilière sur ce terrain de 7000 m² proche de la ligne 2 de tramway. Pour lui, cela s'inscrit tout à fait dans l'esprit de la nouvelle loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain de « construire dans les zones urbaines et de protéger les

espaces extérieurs ».

Et Marc Pigeon qui habite d'ailleurs le quartier, d'insister : « Je ne suis pas extrémiste. Je ne suis pas agressif. » Robert Vaysset, le président de l'association pour la défense de l'environnement dans le quartier de l'Aiguelongue (ADEQA) ne l'est pas davantage : « Le promoteur fait son métier, je ne lui reproche pas. »

Et il le fait bien son métier, Marc Pigeon. Car pourquoi acheter un terrain dont l'usage était réservé au club de tennis ? Parce que le règlement qui régit la ZAC (zone d'aménagement concerté) a été remplacé par des zonages avec la mise en place du nouveau plan local d'urbanisme (PLU). Et, coup de chance pour le promoteur, dans le PLU, le terrain n'est plus protégé.

Mieux, la densité maximale de construction (le COS) est de 0,75. Sachant qu'une maison avec jardin correspond à un COS de 0,25, on comprend l'intérêt du promoteur. « Un COS à 0,75, j'ai du mal à comprendre mais ça tombe bien pour lui », constate Jean-Louis Roumégas, adjoint Vert à la mairie. Pour Philippe Saurel, il y a d'un côté du terrain, un COS à 0,25 (avec des villas) et de l'autre un COS à 0,75 avec de petits immeubles (3-4 étages). Et le nouvel adjoint à l'urbanisme qui a pris ses fonctions après le vote du projet de PLU en décembre 2004, de s'interroger : « Où mettons-nous le trait ? » Il semble qu'il ait été mis du côté du promoteur.

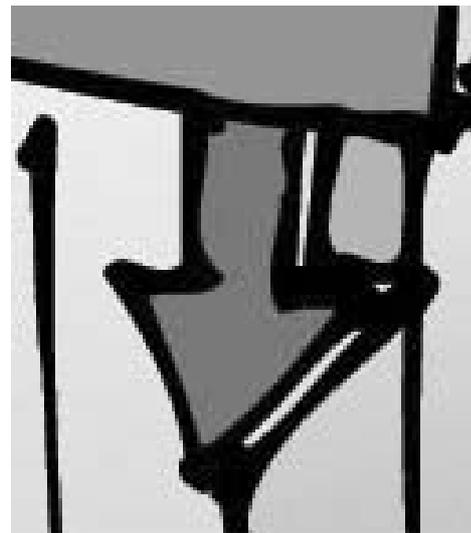
Tout n'est pas perdu

Mais par qui ? Par les services de la ville. Jean-Louis Roumégas leur reproche de ne pas avoir alerté les élus sur les conséquences et se dit « choqué de découvrir les problèmes après coup ». Simple négligence ou volonté délibérée ? « Même si c'est de la négligence ce n'est pas acceptable », répond l'élus Vert. Robert Vaysset charge également les services et dénonce un « dysfonctionnement des plus fâcheux ». Philippe Saurel n'a pas la même vision des choses : « Il y a une commission urbanisme tous les 10-15 jours, il y a des élus en commission en urbanisme, ils auraient pu le voir. » Avant d'ajouter

le sourire aux lèvres : « Moi je n'y étais pas à l'époque. »

Reste à savoir comment Marc Pigeon a été informé de la modification. Le président de la fédération des promoteurs se défend de toute relation à la mairie et affirme être « un opérateur comme un autre ». Il pousse même le bouchon plus loin : « Il est très facile de faire ce métier sans relation. » En tout cas, pour les tennis d'Aiguelongue, Robert Vaysset n'en doute pas : « Je crois qu'il s'est tout bonnement adressé aux services de la ville, ce n'était pas une information confidentielle. »

Mais tout n'est pas perdu pour les sportifs. Le PLU ne devrait être approuvé qu'en mars 2006. Entre temps, l'enquête publique prévue à l'automne sera l'occasion d'amender le projet, voté fin 2005. Et dans ce cadre, la solution pour Philippe Saurel serait



de « faire une réserve foncière pour un équipement public municipal ». Solution pour laquelle l'adjoint à l'urbanisme dit ne pas avoir constaté d'opposition chez les élus de la majorité. La réserve foncière risque de moins satisfaire Marc Pigeon, même si celui-ci reconnaît avoir fait « un pari ». Il n'aura peut-être pas tout perdu car l'ADEQA affirme que si le COS du terrain avait été de 0,25, « le coût d'un éventuel rachat par la ville en eut été allégé d'autant. » Il paraît en effet logique qu'un terrain avec un COS à 0,75 se vende plus cher qu'avec un COS à 0,25. Marc Pigeon, gagnant à tous les coups ? ■

J.-O. T.

Les Arceaux c'est pas le Peyrou

Philippe Saurel se dit « tout à fait d'accord sur l'esprit de réaménager la place » des Arceaux avec « espaces verts et terrain de tambourin ». Cette position de l'adjoint au maire en charge de l'urbanisme devrait ravir les membres de l'association Arceaux vie active (AVA) qui se bat depuis plus de 10 ans pour que la place attenante au Peyrou soit rendue aux habitants et débarrassée de ses voitures.

Ils y avaient cru une première fois quand à la fin des années 80, « le programme immobilier de l'espace Pitot, résultant d'un accord entre le promoteur et la municipalité, prévoit une somme de 6 millions de francs [900 000 €] destiné à la l'aménagement de la place des Arceaux. » Mais rien n'est venu. En raison « de

difficultés de commercialisation rencontrées par le promoteur » (1). Puis c'est l'inondation du parking Gambetta fin 1997 et la place accueille les voitures naufragées. « C'est du provisoire qui dure », reconnaît Jean-Louis Roumégas, élu Vert à la mairie. Car Gambetta a rouvert il y a environ un an et rien n'a changé pour les Arceaux.

Stationnements existants

Aujourd'hui c'est à la construction sous le Peyrou d'un parking de 1000 places qu'est soumis le réaménagement de la place. Projet qui est bien mal engagé puisque la commission des monuments historiques et le ministre de la culture s'y sont déclarés opposés en février et mars dernier. Philippe

Saurel a repris le flambeau et attend un rendez-vous au ministère pour débloquer le dossier. Il devra aussi compter avec l'opposition des Verts même s'il semble sur la même longueur d'onde sur deux points : la sortie du parking ne doit pas se faire sur le boulevard du jeu de Paume et la moitié des emplacements convient d'être réservée aux résidents. Reste que, pour Jean-Louis Roumégas, la vocation du Peyrou est de remplacer des stationnements existants alors que Philippe Saurel confirme qu'un des objectifs du projet est la création, même mesurée, de places supplémentaires. ■

J.-O. T.

(1) *Le Tambour des Arceaux*, journal épisodique d'AVA, avril 2005

Anicroches

Tour de Montpellier

C'est une « Ford Crown Victoria », la grosse voiture américaine de la police municipale, qui fermait le peloton de la journée du vélo, le 4 juin. Selon notre reporter, elle n'a pas eu trop de mal à suivre le rythme imposé par les régionaux de l'étape.

Ville durable

Il y a eu les 250 tonnes de sable transportées du Vaucluse sur la Comédie. C'était pour le tournoi de Beach-Volley organisé par la ville de Montpellier lors du week-end de l'Ascension. Puis la piscine sur l'Esplanade le 4 juin, pour le water-jump. Du saut à vélo où « les pédaleurs du ciel » — l'expression est de *Midi Libre* — sautent puis... retombent dans l'eau (ça fait moins mal). Une idée pour Patrick Vignal, l'adjoint aux sports de la ville : monter une piste de ski sur les escaliers du Corum. En plus, avec les ascenseurs, les participants pourront jouer au téléphérique. N.B. : préférer l'hiver car il sera peut-être inutile de refroidir la neige. Ainsi le développement durable sera presque sauf.

Ville durable (suite)

« La saturation de plus en plus préoccupante de l'autoroute A9 rend nécessaire la réalisation, dans des délais rapides, du doublement de l'autoroute. » C'est un extrait de l'avis voté, le 13 juin, par le conseil municipal. Il s'agissait de répondre aux propositions de l'Etat sur des modifications de l'A9. L'opposition s'est abstenue. Les Verts n'ont pas pris part au vote, Jean-Louis Roumégas qualifiant cette modification « de solution de facilité qui fait plaisir aux sociétés autoroutières » alors qu'« une solution technique existe : séparer le flux de transit ». Jean Déan a déploré, quant à lui, « la carence de l'Etat » en matière de cabotage, s'est félicité des déclarations récentes de la CGT sur son opposition au « tout camion ». Mais pour l'élue communiste, voter pour le doublement de l'autoroute n'est pas « contradictoire » car il y a « une augmentation de flux important ».

Vélo

La pente est raide et la route pas très droite

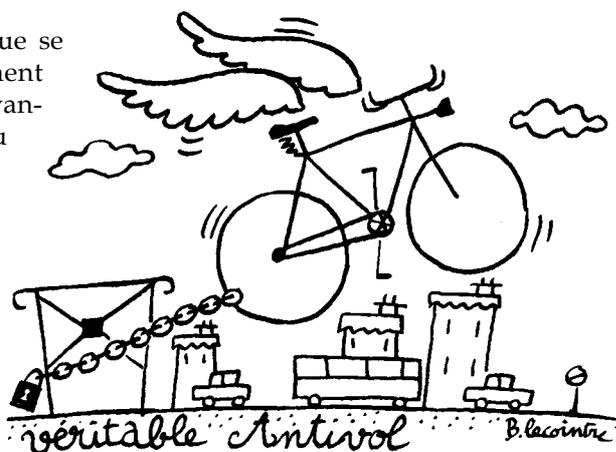
Suite à l'entretien avec le président de Vélocité publié dans notre numéro 1, nous revenons sur la politique du vélo à Montpellier. Le chemin est encore long et sinueux vers des modes de déplacements doux.

Louis Pouget avoue se déplacer rarement en vélo. En revanche, l'adjoint au maire en charge de la voirie, dit regarder « attentivement les cyclistes et les piétons ». Mieux, quand on lui demande s'il est prêt à faire un tour à bicyclette avec l'association Vélocité, il répond : « Il n'y a aucun problème de ce côté-là. Même les services ont eu des consignes pour être à leur disposition. » Ce ne sera pas du luxe, tant les points de vue semblent éloignés.

Deux visions de la ville

Déjà, l'élue n'apprécie pas que l'association ait utilisé la mort d'un jeune cycliste, il y a un an avenue de Lodève, pour faire avancer ses revendications. D'autant que, selon lui, cet accident n'a rien à voir avec l'aménagement en cause. « On n'a rien utilisé du tout, on a juste utilisé la date », répond Luc Nourigat, un brin de mauvaise foi. Avant d'affirmer que le décès est « lié à un aménagement » sans lequel « le comportement de l'adolescent aurait été différent ». Problème : le jeune descendait alors que le danger existe surtout dans la montée. C'est à dire quand les vélos avancent lentement et que les voitures, impatientes, tentent de doubler dans une voie étroite. Deuxième point de désaccord : l'aménagement de cette avenue. Vélocité demande la création d'une piste cyclable montante pour palier un séparateur de

voies qu'elle juge « accidentogène » (voir notre numéro 1). Pour Louis Pouget, il n'en est pas question car cela implique la suppression de places de stationnement et de platanes. Luc Nourigat pense, lui, qu'il n'est pas nécessaire de supprimer des arbres. Quant au premier point, le président de Vélocité déclare : « A un moment, il faut faire des choix politiques. » Et



sur la solution de l'adjoint de faire passer les cyclistes par les Arceaux, Luc Nourigat est plus cinglant : « On voit qu'ils ne font pas de vélo. » Car les sens interdits obligent, lorsqu'on vient du cours Gambetta, à emprunter le bas de l'avenue de Lodève pour ensuite rejoindre les Arceaux.

Plus grave, à entendre les deux parties, on constate que ce sont deux visions de la ville qui s'affrontent. Vélocité utilise l'avenue de Lodève comme un exemple « qui montre qu'on ne veut rien céder aux cyclistes » et demande que la priorité soit donnée au vélo. A l'inverse, celle de Louis Pouget, c'est la « fluidité du trafic ». Et l'élue de citer l'exemple de la rue Saint-Louis qui relie les Arceaux à l'avenue de Lodève. Pour l'élue, supprimer une voie de circulation sur cet axe de « liaison inter quartiers » pour faire une piste cyclable et élargir les trottoirs, c'est lui « demander l'impossible ». Et il dénonce ceux qui font des « schémas sur un bout de papier » sans avoir une vision globale des contraintes. ■

J.-O. T.

Rue coupe Jambes contre l'urbanisme de Montpellier

Le nouveau journal est sorti fin mai. Son numéro 0 dénonce ce qu'est devenue la capitale régionale. En attendant les suivants sur la culture, la sécurité ou la révolte.

Un journal ? Non : un « opuscule périodique, improbable, gratuit, gaspillé sur la chaussée, sans copyright, photocopiable, à découper et à coller sur toute surface ». C'est ainsi que se décrit *Rue coupe jambes* en Une de son numéro 0. « Ça part d'un groupe de gens qui ont l'habitude de faire des choses en ville (repas de quartier, fêtes, bal musette) », explique D. (il n'a pas souhaité en dire plus sur son identité), un des huit participants à l'aventure. Avec comme objectif de porter « un regard critique sur l'organisation et la décomposition sociale de la technopole montpelliéraine ». Car pour l'équipe de *Rue coupe jambes*, la « surdouée » est « un laboratoire de pointe en matière de désastre ultra-libéral ». On l'aura compris, on est ici bien loin de « la positive attitude » de Montpellier notre ville, le mensuel municipal. Dans ce premier numéro on trouve notamment une visite commentée de la ville d'hier et d'aujourd'hui, l'occasion de dénoncer la dérive marchande de certains lieux comme la place Jaurès où « celui qui n'a rien dans son porte-monnaie glisse sans s'arrêter », un article sur l'héritage du baron Haussman que l'auteur juge « animé par la haine de la populace », et un autre intitulé « Joueur de Légos » qui évoque l'urbanisation de Montpellier sous Georges Frêche.

L'opuscule sortira tous les 3-4 mois

Le journal compte 16 pages de textes souvent longs, éditorialisés et non signés. Les rédacteurs ne donnent jamais la parole à ceux qu'il critique. Peut-être parce

que l'équipe déclare : « Nous entendons avoir une réflexion active et effective sur nos rues hors des discours officiels pratiqués généralement par celles et ceux que nous critiquons. » L'opuscule sortira tous les 3-4 mois et sera diffusé « de la main à la main ». Sont déjà en préparation des numéros sur la culture, la sécurité ou la révolte. Une action dans la rue accompagnera chaque sortie.

Pour la naissance du numéro 0, le 31 mai, il s'agissait d'une « course de patins à cirer le parquet ». Une manière, pour les organisateurs, de dénoncer le côté trop propre et trop lisse de Montpellier. Une trentaine de personnes, participants ou supporters, étaient rassemblées Grand rue Jean Moulin. Tout le monde se connaissait ou presque. Élargir le cercle de ses lecteurs, c'est sans doute le défi qui attend *Rue coupe jambes*. ■

J.-O. T.



Anicroches

Écologie à deux vitesses

L'Écusson n'est pas piéton pour tout le monde. Les auditeurs venus assister, le 2 juin, à l'émission *Travaux publics* de *France Culture*, ont pu le constater. Jean-Claude Gayssot (PC) et Yves Pietrasanta (Vert) étaient les invités de Jean Lebrun, en direct de la place de la Canourgue. Une fois l'émission terminée, les deux vice-présidents de région ont ostensiblement rejoint leur voiture avec chauffeur. Garée au parking Foch ? Non. La Laguna de l'élu communiste était stationnée à 30 m du lieu de l'émission. Yves Pietrasanta, en bon défenseur de l'environnement, a tenu à marquer sa différence : sa 607 (c'est un élu Vert) était, elle, garée à 50 m. L'histoire ne dit pas si la climatisation fonctionnait.

Relay et le pluralisme

L'Accroche ne sera pas diffusé dans les points de vente Relay (groupe Lagardère). « C'est un non économique », nous a répondu Daniel Moreau, responsable parisien du réseau. Comprendre : ça ne leur rapporterait pas assez. Heureusement pour votre mensuel, il reste de vrais marchands de journaux.

Clemenceau respire

Il y aura finalement quatre 6^e à la rentrée au collège Clemenceau. Au lieu de trois prévues (voir notre numéro 1). La mobilisation pour « recruter » des élèves semble avoir payé. Tellement bien que le collège risque de refuser du monde, selon Richard Abauzit. Le membre du collectif de défense du collège considère même que c'est « un tiers de victoire ». Car le secteur de l'établissement qui définit le nombre d'habitations rattachées, n'a pas changé. Avec donc le risque d'avoir à se battre à nouveau l'an prochain pour le maintien de quatre classes. Et puis, l'administration de l'établissement aurait confié que l'inspection d'académie n'a pas affecté de professeur en plus. Ce qui laisse présager un large recours aux heures supplémentaires ou aux vacataires.

l'Accroche

Le journal indépendant de Montpellier

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Boite aux lettres accessible de l'extérieur ? (O/N)

Si non, code ou consignes d'accès :

Quelle que soit votre situation, *l'Accroche* vous propose une formule adaptée à vos revenus.

Pour 10 numéros :

Normal : 20 € Large : 50 € XX-L : 200 €

Soutien : 30 € XL : 100 € XXX-L : 999 €

Abonnement à compter du n° :

A retourner à

l'Accroche

6, rue de Substantion

34000 Montpellier



* ET POUR VOUS MESDAMES, "L'ACCROCHE" RETARDE AUSSI LES EFFETS DU VIEILLISSEMENT GRÂCE À SES LIPOIDES ACTIFS QUI INTÈGRENT VOTRE ÉPIDERME POUR LE RESTRUCTURER DE L'INTÉRIEUR.

Choisir une couv', c'est renoncer à l'autre...



Apéro

Apéro-rencontre avec les lecteurs à l'occasion de la sortie du n°2 : 30 juin, 19h-21h, bar La Pleine Lune, 28, rue du faubourg Figuerolles. (Les boissons s'achèteront au bar)

Ami-e lecteur-rice

Cet été, c'est l'été. Donc les vacances. Et *l'Accroche* ne fera pas exception. Nous vous retrouverons donc pour le numéro 3 vers mi-septembre. Avec la marque du maillot. Vous pouvez vous abonner à la liste de diffusion sur notre site Internet pour être informé(e) de la date de parution.

On recrute

Si vous avez des compétences de rédacteur, maquettiste, si vous voulez exercer des responsabilités de directrice générale en chef de la diffusion ou de directeur artistique, n'hésitez pas à nous contacter (laccroche@laccroche.info ou 04 67 41 35 44). Rémunération : cacaouhètes offertes par l'association.

Ils diffusent *l'Accroche*...

Antigone : 10, pl. du nombre d'or
Arceaux : 11, av. d'Assas
Boutonnet : 26 & 68, rue du fbg Boutonnet - **Les Aubes** : 11, bd Mounié & 282, av. de Saint-Maur - **Beaux-Arts** : 230, rue Jeu de Mail des Abbés & 2, place des Beaux-Arts - **Clemenceau** : 17, rue du fbg de la Saunerie & 8, av. Clemenceau

& 11, rue Rondelet & Diagonal Centre - 18, place St Denis - **Comédie** : Diagonal Capitole - 7, rue de Verdun & 1, place de la Comédie & 1, rue Aristide Olivier & 4, rue Maguelone & 5, bd Victor Hugo & 25, bd Sarraill - **Fac** : Diagonal Campus - 5, av. du Dr Pezet - **Figuerolles** : 28 & 42, rue du faubourg de Figuerolles - **Foch** : 2, rue du plan palais & 1, rue du Cherche-Midi & 24,

rue Saint-Guilhem - **Gambetta** : 11 et 36, rue du fbg du Coureau & 28 & 43, cours Gambetta - **Louis Blanc** : 70, rue de L'Aiguillerie & 20, bd Louis Blanc & Operacom - 23, bd Pasteur & 32, rue de l'Université - **Paume** : Kiosque - en bas de la Grand'Rue Jean Moulin & 7, place Saint Côme - **Richter** : 218, rue Vendémiaire - **Prades-le-Lez** : 130, rte de Mende